

et

A R R Ê T É

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET
DE LA COMMUNICATION

COPIE POUR INFORMATION ET EXECUTION
A M^r. GALLY
DIRECTEUR REGIONAL DES AFFAIRES CULTURELLES

Le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie
et Le Ministre de la Culture et de la Communication,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961,

VU le décret n° 78.533 du 12 avril 1978 relatif aux attributions du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie,

VU le décret n° 78.1013 du 13 octobre 1978 portant création d'une Direction du Patrimoine au Ministère de la Culture et de la Communication,

VU le décret n° 79.355 du 7 mai 1979 relatif à l'organisation du Ministère de la Culture et de la Communication (services de la Culture)

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue,

A R R Ê T É N T

Article 1° - Est inscrite sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, en totalité, l'église de MARSILLARGUES (Hérault), figurant au cadastre, section B, sous le n° 298, d'une contenance de 6 ares 00 centiare et appartenant à la commune.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département et au Maire de la commune propriétaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 25 JAN. 1980

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur de l'Urbanisme
et des Paysages
Jean-Eudes ROULLIER

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur du Patrimoine
Christian PATTYN

R. COMBE

53

CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
DE MONTPELLIER

le 26 FEB. 1980

Vol n° 444

2000

2000

TOTAL

9506

diu

Pour Ampliation,
L'Attaché d'Administration
chargé de la section
des Monuments Historiques

hieu

232

Département :
HERAULT

Commune :
MARSILLARGUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Montpellier 2
Centre administratif CHAPTAL BP 90003
34953
34953 MONTPELLIER CEDEX 02
tél. -fax

Section : B
Feuille : 000 B 01

298

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 30/04/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

église en totalité

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

